

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE DU MULERA.

N° 119/M.R.

Ruhengeri, le 22 avril 1923.

RUHENGERI



23930

Monsieur le Résident,

Comme suite à votre lettre N° 743/M.R. en date du 19 courant j'ai l'honneur de porter à votre connaissance, qu'en exécution de votre lettre N° 445/M.R. du 20 mars 1923, 500 kgr de pois et haricots ont été expédiés à Kigali pour le personnel civil et 3500 kgr pour "Famine Ruanda" à Kigali.

Pendant mon absence 2300 kgr de pois et haricots ont été expédiés par erreur à Kigali pour la Force Publique, tandis que ces quantités auraient dû être destinées à Monsieur le Délégué de Kigali pour "Famine Ruanda".

Demain, 23 courant 1375 kgr de pois et haricots partiront pour Kigali pour "Famine Ruanda", et au cours de cette semaine 2500 kgr seront encore envoyés à Kigali.

Chez les commerçants de Ruhengeri il existe un stock de 30 tonnes pois et haricots, qu'ils me céderaient à 0,70 fr. le kgr. Je vous saurais très obligé de vouloir bien me faire savoir, si vous m'autorisez à acheter ce stock à 0,70 fr. le kgr. même si le stock devait se composer de plus de 30 tonnes, ne pourrais-je acheter également le surplus?

A Monsieur le Résident du Ruanda,

K I G A L I .